



**Êtes-vous un Canadien vivant aux États-Unis?
Avez-vous besoin d'un passeport? Utilisez cet aide-mémoire!**



IMPORTANT

Les consulats canadiens ne disposent pas des ressources nécessaires pour accepter et traiter les demandes normales de services de passeport. Dans des cas exceptionnels, les consulats peuvent être tenus de délivrer des passeports urgents ou provisoires. Toutes autres demandes de passeport doivent être, soit envoyées par la poste ou par service de messagerie au Canada, soit présentées en personne au Canada. Veuillez consulter notre site Web au www.pptc.gc.ca, pour connaître les délais actuels de traitement.

Une fois qu'elle est envoyée par courrier ou service de messagerie au Canada, *il est impossible que* votre demande de passeport ou les pièces jointes vous soient retournées avant le délai normal de traitement, sauf dans des circonstances très exceptionnelles.

Près de la moitié des demandes provenant des États-Unis sont rejetées en raison d'erreurs communes qui peuvent être évitées. **Voici les problèmes les plus fréquents ainsi que les moyens de les éviter :**

PHOTOS

- Les photos ne sont pas de la bonne dimension.** Veillez à ce que les photos satisfassent aux spécifications qui sont clairement énoncées dans la section « Renseignements généraux et Directives » du formulaire de demande de passeport ainsi que sur le site Web de Passeport Canada, www.pptc.gc.ca. **Les photos destinées aux passeports américains ne seront pas acceptées.**
- Les photos comportent des ombres, un reflet de flash dans les lunettes ou le requérant sourit.** Veuillez vous assurer qu'il n'y a aucune ombre sur le visage, derrière les oreilles ou sur l'arrière-plan et qu'il n'y a aucun reflet de flash dans les lunettes; les yeux doivent être clairement visibles. L'expression faciale doit être neutre (on ne doit pas voir les dents et la bouche doit être fermée).
- Les épaules ne se distinguent pas de l'arrière-plan.** Veuillez demander au photographe d'utiliser un arrière-plan de couleur pâle afin que vos épaules se distinguent clairement de celui-ci.
- Deux photos identiques n'ont pas été soumises.** Les photos doivent avoir été produites à partir de la même pellicule ou du même fichier électronique ayant saisi l'image numérique.
- L'authenticité des photos n'a pas été attestée par le répondant.** L'une des photos doit être signée et son authenticité attestée par votre répondant selon les dispositions législatives applicables. Il est primordial que les photos soient signées par le même répondant que celui qui a certifié votre demande.
- Le nom du photographe et la date à laquelle les photos ont été prises ne figurent pas au verso de la photo.** Le photographe doit utiliser un tampon ou écrire cette information à la main. Une confirmation, tel un reçu, de la date à laquelle les photos ont été prises peut être demandée.



PREUVE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

- ❑ **La preuve de citoyenneté canadienne n'a pas été présentée.** Seul l'*original* de l'acte de naissance ou de la carte de citoyenneté est acceptable. Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, vous pouvez présenter l'*original* du certificat de citoyenneté canadienne grand format (émis avant 1977) sur lequel figurent votre nom complet et votre date de naissance, un certificat d'enregistrement de votre naissance à l'étranger, un certificat de naturalisation, ou encore un certificat de rétention de citoyenneté canadienne. *Les certificats commémoratifs de la citoyenneté canadienne ne sont pas acceptés.*

IMPORTANT : Si vous êtes né au Québec et que vous prévoyez présenter un certificat de naissance, veuillez noter que *seuls* les actes de naissance émis le ou après le 1^{er} janvier 1994 par le *Directeur de l'état civil* sont acceptés.

VEUILLEZ NOTER QUE : *Les passeports valides ou expirés ne constituent pas une preuve de citoyenneté canadienne pour obtenir un nouveau passeport* et par conséquent, ne peuvent remplacer de tels documents.

- ❑ **La section 4 n'a pas été remplie correctement.** Veuillez répondre à toutes les questions de la section 4 qui s'appliquent dans votre situation.

PIÈCES D'IDENTITÉ SUPPLÉMENTAIRES

- ❑ **Au moins une pièce d'identité supplémentaire n'a pas été soumise.** Vous devez présenter, soit les originaux, soit des photocopies claires, lisibles et certifiées des deux côtés de vos pièces d'identité supplémentaires sur lesquelles doit figurer le nom à inscrire dans votre passeport. Les pièces d'identité originales vous seront retournées.
- ❑ **Le répondant n'a pas attesté l'authenticité des pièces d'identité supplémentaires.** Veuillez à ce que toutes les photocopies des pièces d'identité supplémentaires aient été signées et datées par votre répondant selon les dispositions législatives applicables.

NOTA : Si vous choisissez d'utiliser votre *certificat d'inscription au registre des étrangers des États-Unis* à titre de pièce d'identité supplémentaire pour appuyer votre identité, nous vous recommandons d'envoyer à Passeport Canada une photocopie dûment attestée par votre répondant.

L'*original* du *certificat d'inscription au registre des étrangers des États-Unis* constitue une preuve de votre droit de résider de façon permanente aux États-Unis.

DROIT

- ❑ **Le droit (97 dollars canadiens) n'a pas été inclus ou il a été acquitté en dollars américains.** Le paiement du droit doit être effectué en dollars canadiens, sinon le traitement de votre demande pourrait être retardé. Le droit est payable par carte de crédit (voir la section appropriée du formulaire), chèque certifié ou par mandat international (postal ou bancaire) libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.

RÉPONDANT

- ❑ **Le répondant n'a pas rempli ou n'a pas signé la section Déclaration du répondant.**
- ❑ **La signature du répondant a été datée avant la signature du requérant.** Veuillez remplir, dater et signer toutes les pages du formulaire de demande *avant* de faire signer votre répondant.



- Le répondant n'a pas indiqué s'il vous connaît personnellement depuis au moins deux (2) ans.*

RÉFÉRENCES

- Les renseignements concernant deux personnes qui ne sont pas membres de votre famille et qui vous connaissent depuis au moins deux (2) ans n'ont pas été fournis.*

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Les trois pages du formulaire de demande n'ont pas été signées ou datées.*
- La signature sur le formulaire de demande dépasse le cadre réservé à cet effet.*

NOTA : Si vous présentez votre demande en personne au Canada, vous devrez vous présenter en personne lorsque vous soumettez la demande de même que lorsque vous allez chercher le passeport. **Une tierce partie ne peut pas soumettre une demande ou aller le chercher à votre place.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Web au www.passeportcanada.gc.ca ou composer le 1 800 567-6868.